



## Info du conseil municipal mars 2015

### Institutions culturelles

Le conseil municipal a approuvé les contrats de prestations 2016-2019 avec les institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ainsi que le Règlement d'organisation du futur syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles dans cette même région.

### Jura bernois Eole SA

Dans le cadre de sa politique visant à promouvoir les énergies renouvelables, la commune a souscrit 2'268 actions. M. Frank Krumm a été mandaté pour représenter la commune à l'assemblée constitutive qui se tiendra le 5 mai 2015 à Court.

### Déchetterie de Vauffelin

Suite à la non-reconduction du bail à loyer par le nouveau propriétaire du terrain, la commune a dû rechercher un nouvel emplacement pour sa déchetterie.

Aussi depuis le **1<sup>er</sup> mars 2015** :

- la benne pour le verre, les boîtes de conserve et l'aluminium,
- le container pour les capsules Nespresso
- le container pour la récupération de l'huile végétale

ont été déplacés à la route de Romont.



### Organe de conduite communal

Lors de sa séance du 30 mars 2015, l'exécutif a procédé à la nomination de son organe de conduite communal en cas de catastrophe. Il s'agit du maire, du vice-maire et de la secrétaire qui disposeront d'une compétence financière de CHF 60'000.00 pour engager les premiers moyens de secours.

./..



## Info du conseil municipal mars 2015

### Frais funéraires

Le Conseil municipal a accepté la proposition faite par la Conférence des Maires du Jura bernois au sujet de la prise en charges des frais funéraires pour les successions répudiées ou d'insolvabilité de la famille. Un règlement a été créé dans lequel figure à l'article 2 qu'en principe, l'ensemble des frais d'inhumation sont limités à un plafond de CHF 3'000.00. Il est également précisé à l'article 5 que lorsque, pour des motifs d'ordre religieux ou lorsque le défunt en a expressément fait la demande, le Conseil communal statue sur la demande d'incinération. Il rend une décision relative aux frais supplémentaires qui comprennent le transport du corps jusqu'au crématorium ainsi que les frais de crémation.

### Parc régional Chasseral

Le 30 mai prochain, notre commune accueillera les autorités du Parc pour sa 5<sup>ème</sup> fête annuelle. De nombreuses animations pour enfants, sorties nature, dégustation de produits du terroir, repas champêtre (sur inscription), concours, etc. vous attendent. Venez prendre du bon temps avec toute l'équipe du Parc Chasseral ! Les activités de découverte et les sorties guidées sont gratuites, la restauration est à votre charge.

**Lieu:** Cantine de la Fanfare montagnarde à la Place des Ecovots à Plagne

**Horaire:** 09 h 00 – 19 h 00

